

*Chers.ères adhérents.es,  
Chers.ères collègues,*

En cette période troublée par la guerre, la Société Française de Psychologie a décidé d'offrir une aide aux psychologues ukrainiens réfugiés en France. Vous trouverez l'avis dans ces pages, que nous vous encourageons à faire circuler parmi vos collègues.

En France, l'actualité est également troublée par la mise en place du dispositif « MonPsy », qui pose de nombreux problèmes dans un contexte très préoccupant pour la profession. La pétition à laquelle la SFP s'est associée avec plusieurs autres organisations de psychologues a déjà recueilli plus de 2.000 signatures : nous vous invitons à poursuivre cet élan de sorte qu'elle atteigne le seuil des 2.500 signataires.

Sur un plan plus apaisé, nous avons le plaisir de vous rappeler que plusieurs interventions données lors de notre dernier congrès, à Tours, sont disponibles en vidéo sur notre site. Nous espérons qu'elles vous intéresseront et, pour les participants, vous rappelleront ces moments conviviaux que nous avons connus en réussissant à nous rassembler en décembre malgré de lourdes contraintes sanitaires.

Enfin, la SFP compte sur ses fidèles adhérents pour pouvoir poursuivre efficacement ses missions au service de la psychologie et des psychologues de tous champs d'exercice. Pensez à ré-adhérer à l'aide du bulletin inclus dans ces pages, et un immense merci à celles et ceux qui l'ont déjà fait.

*René Clarisse, Président de la SFP*

## Sommaire

Psychologues ukrainiens .....	2
Dispositif « MonPsy » .....	3
Vidéos du congrès .....	4
Adhésion individuelle .....	5
Adhésion laboratoire .....	6

**Directeur de la publication**  
René Clarisse, Président de la SFP

**Rédacteur en Chef**  
Catherine Remermier,  
Secrétaire Générale de la SFP

**Réalisation**  
Suzanne Guillard, Trésorière,  
Isabelle Saillot, Communication

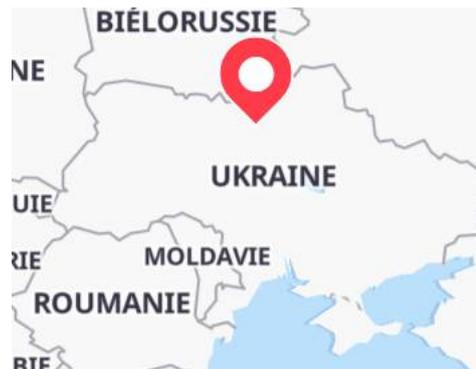


## *Soutien aux psychologues ukrainiens*

Comme elle l'a déjà fait en association avec l'AÉPU pour les universitaires Ukrainiens, la SFP a décidé d'offrir une aide aux psychologues praticiens ukrainiens réfugiés en France pour subvenir à leurs besoins les plus urgents.

La SFP peut contribuer à hauteur de 500 euros.

Pour les modalités merci d'adresser un mail à : [sfp-communication \[at\] sfpsy.org](mailto:sfp-communication@sfpsy.org)



As already done in association with AÉPU for Ukrainian academics, the SFP (French Psychological Society) has decided to offer assistance to Ukrainian practicing psychologists who are refugees in France, in order to meet their most urgent needs.

The SFP can contribute up to 500 euros.

For the modalities please send an email to : [sfp-communication \[at\] sfpsy.org](mailto:sfp-communication@sfpsy.org)



## **Dispositif « MonPsy » : signez la pétition en ligne**

Le décret du 17 février 2022 a débouché sur la mise en place début avril de la plateforme « MonPsy » permettant de bénéficier d'un remboursement de 8 séances par an de consultation d'un psychologue. Suite à un « adressage » par le médecin généraliste, les patients sont adressés à un psychologue inscrit sur une liste contrôlée par les ARS.

Ce dispositif pose de nombreux problèmes, notamment la fixation de tarifs dérisoires pour chacune des séances et le nombre de séances autorisées. Mais elle traduit également un choix politique très contestable qui vise à privilégier le report des prises en charge nécessaires sur le secteur libéral, sans aucune mesure de recrutement significatif dans le secteur public, à laisser aux médecins et aux ARS, le soin d'apprécier le caractère plus ou moins sévères et troubles et le niveau d'expertise des psychologues.

Pour la SFP, ces mesures doivent être replacées dans le contexte très préoccupant pour la profession. Limitation des recrutements de psychologues, non reconnaissance de la place des psychologues dans leurs différents champs d'exercice et maintien de leurs rémunérations à des niveaux trop bas au regard de leur qualification, encadrement des pratiques des psychologues par la publication d'un nombre de méthodes autorisées dans l'arrêté du 10 mars 2021. Cette volonté de contrôle des pratiques des psychologues s'est traduite en avril 2021 par la publication d'une proposition de loi visant la création d'un ordre professionnel pour les psychologues, les assimilant aux professions médicales.

Pour toutes ces raisons, la SFP s'est associée à l'élaboration d'une plateforme commune portée par plusieurs organisations syndicales et la FFPP en direction du premier ministre. Ces revendications communes sont une base importante sur l'ensemble des problèmes pour la profession.

### **LA SFP APPELLE LES PSYCHOLOGUES À SIGNER MASSIVEMENT LA PÉTITION, QUI EST TOUJOURS EN LIGNE À L'ADRESSE**

<https://www.change.org/p/prise-en-compte-des-besoins-de-la-population-considération-des-psychologues>



## Vidéos de notre dernier congrès

Notre dernier Congrès (Tours, déc. 2021) a rencontré un beau succès et a offert aux participants, des conférences, symposiums et tables-rondes de haut niveau. Nous avons le plaisir de vous rappeler que plusieurs de ces événements ont été filmés, et que vous pouvez les retrouver en vidéo sur notre site à la page des « Événements de la SFP ».

Vous trouverez, en particulier :

### L'ouverture du congrès

#### Les conférences plénières suivantes :

- Christine ROLAND-LEVY. Prises de risque selon différents contextes.
- Thomas HINAULT. Vieillesse et dynamique des communications cérébrales.
- Erich KIRCHLER. Co-operating with the authorities or risking punishment ?
- Matthias KLIEGEL. La mémoire prospective autour du lifespan : des découvertes récentes.
- Antoine BIOY. L'approche mixte en clinique et en recherche ; illustration avec les transes.

#### La Table ronde organisée par le DAIP et le DOA :

« Peut-on exercer la psychologie sans risque ? »



Bon visionnage et n'oubliez pas de consulter notre site pour les prochaines actualités.



# Adhésion individuelle à la SFP 2022

Le montant de la cotisation peut être, **selon certaines conditions et limites**, déductible de l'impôt sur le revenu

	SANS REVUE	UNE REVUE	DEUX REVUES
Membre (France)	100 €	165 €	195 €
Membre (étranger)	100 €	183 €	205 €
Membres d'une Organisation Associée (AFPSA, AFPEN, ACOP-F, APS, CoPsy SNES et SNUIPP, SFPS)	0 €	165 €	195 €
Étudiant, sans emploi	35 €	90 €	120 €
Retraité / Membre d'un Laboratoire adhérent à la SFP	90 €	135 €	165 €
Laboratoire	--	--	Inclus : 500 €

**ORGANISATIONS ASSOCIÉES** : À partir de janvier 2018, les membres des organisations associées deviennent (s'ils le désirent) membres à part entière de la SFP via leur organisation. *dans ce cas, merci de remplir le formulaire ci-dessous*

**Cotisation de soutien à partir de 300 €** (inclut l'abonnement aux 2 revues)

**Adhésion d'un laboratoire de recherche ou d'une institution : 500 €** (inclut l'abonnement aux 2 revues et de nombreux avantages tarifaires)

**NOM** : ..... **Prénom** : .....

**Organisation associée** : .....

**Adresse** : .....

.....

**Code postal** : |\_\_|\_\_|\_\_|\_\_|\_\_| **Pays** : ..... **Ville** : .....

**Téléphone 1** : ..... **Téléphone 2** : .....

**Adresse électronique (courriel)** : .....@.....

Le bulletin est à renvoyer à : Suzanne GUILLARD - 53<sup>bis</sup> rue du Puits Charles - 58400 LA CHARITÉ / LOIRE

**Mode de paiement :**

Un chèque bancaire, postal ou de caisse d'épargne joint.

Paiement en ligne par carte bancaire

La SFP étant de plus en plus souvent contactée pour avis, sur des thèmes de société, le BN souhaite se doter d'une liste de personnes ressources. C'est pourquoi votre domaine d'exercice nous sera utile.

**Étudiant**, préciser la formation suivie : .....

Si vous êtes **sans emploi**, préciser le dernier diplôme obtenu : .....

**Affiliation à un département de la SFP :**

Département de la recherche (DRP)

**OU**

Département des applications et interventions (DAIP)

**Abonnement aux revues** : je souhaite recevoir

Psychologie Française

Pratiques Psychologiques

Les 2 revues

**PORTE FEUILLE DE COMPÉTENCES** : Spécifier ici votre domaine d'exercice :

DATE ET SIGNATURE :



# Adhésion des laboratoires à la SFP 2022

Le montant de la cotisation peut être, **selon certaines conditions et limites**, déductible de l'impôt sur le revenu

	SANS REVUE	UNE REVUE	DEUX REVUES
Membre (France)	45 €	165 €	195 €
Membre (étranger)	45 €	183 €	205 €
Retraité	45 €	135 €	165 €
Laboratoire	-	-	Inclus : 500€

**ORGANISATIONS ASSOCIÉES :** À partir de janvier 2018, les membres des organisations associées deviennent (s'ils le désirent) membres à part entière de la SFP via leur organisation. *dans ce cas, merci de remplir le formulaire ci-dessous*

**Adhésion d'un laboratoire de recherche ou d'une institution :** 500€ (inclut l'abonnement aux 2 revues)

<b>NOM DU LABORATOIRE :</b> .....		
<i>(directeur.trice)</i> <b>NOM :</b> ..... <b>Prénom :</b> .....		
<b>Institution de rattachement :</b> .....		
<b>Adresse :</b> .....		
.....		
<b>Code postal :</b>  _ _ _ _ _ _	<b>Pays :</b> .....	<b>Ville :</b> .....
<b>Téléphone 1 :</b> .....		<b>Téléphone 2 :</b> .....
<b>Adresse électronique (courriel) :</b> .....@.....		

Le bulletin est à renvoyer à : Suzanne GUILLARD - 53<sup>ème</sup> rue du Puits Charles - 58400 LA CHARITÉ / LOIRE

Adhérer par internet : [www.sfpsy.org](http://www.sfpsy.org) onglet « Adhérer »

**Mode de paiement :**

Un chèque bancaire, postal ou de caisse d'épargne joint.

Un bon de commande.

Une carte bleue.

**PORTE FEUILLE DE COMPÉTENCES** (Spécifier ici votre domaine d'exercice) : .....

DATE ET SIGNATURE :

